



Belvaux/Sanem, le 04 avril 2019

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions le Travail, l'Emploi et l'Economie sociale et solidaire en date du 28 mars 2019, réf N° 1/2018/0559/155, la société

### SA RED SKY

a eu l'autorisation pour la modification et prolongation de l'arrêté 1/2003/0247 à Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France, no. cad. 1884/17294, Section A de Esch-Nord, commune d'Esch-sur-Alzette.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **04 avril 2019 au 14 mai 2019 inclus**.

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre,

Georges Engel